

## ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 2 mars 2021, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

Nom de l'événement	Lieu	Date et horaire
Le Marché bio-local de L'Île-des-Sœurs Le Marché bio-local	La Station-maison intergénérationnelle, située au 201, rue Berlioz	Le 23 mai et tous les dimanches, du 27 juin au 17 octobre 2021 de 9 h à 15 h
Distribution de paniers des fermiers Le Marché bio-local	La Station-maison intergénérationnelle, située au 201, rue Berlioz	Tous les jeudis, du 10 juin au 18 novembre 2021 entre 15 h 30 et 19 h 30
Marchés fermiers de Verdun CAUS	Espace vert devant les serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	Le 26 mai et tous les mercredis, du 6 octobre au 3 novembre 2021 de 13 h 30 à 20 h 30
	Espace vert devant la <i>Bibliothèque Jacqueline-De Repentigny</i> , située au 5955, rue Bannantyne	Tous les mercredis, du 9 juin au 29 septembre 2021 de 13 h 30 à 20 h 30
Distribution de paniers des fermiers CAUS	Terrain devant la Mairie, située au 4555, rue de Verdun;	Tous les mardis, du 1 <sup>er</sup> juin au 26 octobre 2021 entre 15 h et 20 h Tous les jeudis, du 3 juin au 28 octobre 2021 entre 14 h et 19 h
	Kiosque situé sur les berges de Verdun, près de l'École de cirque de Verdun, située au 5190, boulevard LaSalle	Tous les mardis, du 8 juin au 26 octobre 2021 Entre 14 h et 19 h 30
Activités d'animation et d'événements SDC Wellington	Rue Wellington, entre le boulevard LaSalle et l'avenue Desmarchais	Pour un maximum de 25 jours – entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2021 de 7 h à 23 h

et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (RCA20 210013) et son annexe B;*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.*

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 9 mars 2021

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement